

24-04-2020

Les échéances des campagnes d'entretiens professionnels pour les personnels actifs et pour les personnels PTS affectés en Police nationale sont reportées au 29 mai 2020.

NOUVEAUX DOCUMENTS PROFESSIONNELS MIS A DISPOSITION

A tout moment, retrouvez les documents techniques, juridiques ou opérationnels en consultant l'onglet « [COVID-19](#) » sur le portail intranet de la Police nationale.

RENFORT DE HAUT-VOL EN LOIRE-ATLANTIQUE



Depuis le début du confinement, la DDSP 44 a été renforcée par la Police judiciaire qui met à leur disposition un drone et son pilote. L'objectif initial était de survoler les parcs et jardins nantais pour s'assurer que les mesures sanitaires étaient bien respectées. Et nos collègues ont pu constater que les nantais étaient, pour la majorité d'entre eux, respectueux du confinement imposé. Il a donc été décidé de réorienter cette mission.

Un survol test a ainsi été effectué dans un quartier où de nombreuses incivilités étaient signalées. Le test étant concluant, les opérations se sont pérennisées sur un rythme bihebdomadaire. Leur réussite repose sur la bonne collaboration et coordination entre tous les policiers engagés sur le dispositif. Le pilote s'installe, avec l'officier de la compagnie départementale d'intervention (CDI), à un endroit stratégique pour faire décoller le drone. Une colonne de trois véhicules de la CDI et deux motards se trouvent prêts à intervenir. L'officier de la CDI reste avec le pilote pour des raisons de sécurité et oriente les policiers de la CDI sur une conférence radio dédiée à l'opération.

L'intérêt du drone est de localiser, avec certitude, les rassemblements et d'adapter la tactique d'intervention en fonction de la configuration géographique des lieux. Les véhicules convergeant ensemble sur zone empêchent toute fuite possible des individus. Le renfort des motards permet d'accéder à des endroits où les véhicules ne peuvent circuler.

Dernièrement, une opération a permis de constater la présence d'une dizaine d'individus jouant au foot dans un stade de la ville. La synergie des moyens et des effectifs employés a permis

d'intervenir rapidement autour du stade en bloquant les accès. Les policiers ont pu alors procéder au contrôle et à la verbalisation. De même, le drone a permis d'orienter les équipages sur un individu qui semblait dealer. Son signalement était transmis, ainsi que sa position. Lors du contrôle, il était trouvé porteur d'herbe de cannabis et d'une arme blanche.

C'est grâce à l'excellent travail d'équipe et la mobilisation de nos collègues que ces résultats sont possibles.

DOMINER LE CIEL POUR RENFORCER LES MISSIONS AU SOL

La DDSP 62 a sollicité l'appui de la brigade de police aérienne (BPA) de Lille pour avoir une physionomie aérienne du bon respect des mesures imposées par la crise sanitaire et, le cas échéant, de guider les effectifs au sol. Pour compléter le témoignage du brigadier-chef Patrice V. publié le 21 avril dernier, c'est au tour du major Jean-Pierre V., alias « Looping », de nous parler de son expérience.



Le major Jean-Pierre V., à gauche sur la photo.

« Je suis affecté à la BPA depuis 2002, je cumule plus de 4000 heures de vol,

il est donc temps de prendre ma retraite, c'est que je ferai le 1er juillet prochain ! À mes débuts, j'ai été affecté dans un commissariat de Seine et Marne, en parallèle j'ai passé et obtenu ma licence de pilote privé. J'ai donc cherché très vite à concilier métier et passion. Je suis également instructeur de vol dans le civil. À ce titre, j'effectue les prorogations de licence de vol, aussi bien dans le privé qu'au sein de la Police nationale. Il n'existe aucune formation de pilote Police nationale, en revanche nous avons des formations de maintien des compétences. Je fais également partie des premiers télépilotes de drones formés à l'école de l'air de Salon-de-Provence.

Avec cette double spécificité, nous sommes donc sollicités ponctuellement par les DDSP de notre zone de défense pour les assister dans leurs missions de contrôle de confinement au sol.



L'avion nous permet une large autonomie, nous pouvons voler dans un rayon de 150 kilomètres environ, cela permet d'avoir une physionomie très large avec une vue bien dégagée, notamment sur le littoral.

Mais nous sommes également sollicités pour des missions demandant plus de précisions. Pour avoir une reconnaissance plus pointue, nous utilisons aussi des drones. Toujours en liaison avec les effectifs de la DDSP, cela leur permet d'ajuster au

mieux leurs effectifs sur le terrain et de rendre leurs actions, notamment dans certains secteurs, plus efficaces. Les deux outils, l'avion et le drone, sont donc complémentaires des missions au sol. »